

RÉUNION DU 1^{ER} JUILLET 2011

Le premier juillet deux mille onze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-trois juin deux mille onze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Étaient présents: Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Michaël BOURSE; Francis ANDRIEU; André BURGER; Michel BROTTTE ; Philippe BOYENVAL ; Marcel LEVEQUE ; Christine LEMPEREUR.

Absents excusés : Laurence LESTIENNE ; Christiane CLAISSE (pouvoir à F. DELPIERRE-DESPLANCHES) ; Dominique HESDIN (pouvoir à A. BURGER).

Secrétaire de séance : Christine LEMPEREUR

Compte rendu affiché le : 08 juillet 2011

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2011.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - AFFAIRE DHERMY : DESIGNATION DE LA S.C.P. CROISSANT, DE LIMERVILLE, ORTS ET LEGRU AFIN DE DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que les époux DHERMY ont déposé une nouvelle requête auprès du Tribunal Administratif d'Amiens afin que la commune leur délivre un certificat d'urbanisme positif pour leur parcelle.

Monsieur le Maire, ayant retracé l'historique de cette affaire, explique aux Conseillers Municipaux qu'il ne peut pas délivrer de certificat d'urbanisme positif qui aurait pour conséquence d'entraîner des coûts de voiries et de réseaux importants pour le budget de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1/ Monsieur le Maire de la Commune d'HEBECOURT représentera la Commune d'HEBECOURT dans le cadre de la procédure pendante devant le Tribunal Administratif d'AMIENS enregistrée sous le n° de RG : 1101301-4, diligentée par Monsieur et Madame DHERMY.

2/ La S.C.P. CROISSANT de LIMERVILLE ORTS LEGRU, avocats au barreau d'AMIENS y demeurant 1 rue Lamartine, est désignée afin de défendre la Commune d'HEBECOURT dans le cadre de ce contentieux.

III - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Monsieur le Maire résume et expose les propositions établies par la "commission PLU", EspaceUrba et les différents partenaires associés à son élaboration (D.D.T.M., Amiens-Métropole, ADUGA, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte les orientations générales suivantes pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) d'Hébecourt :

*** OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES ET BESOIN EN SURFACE.**

Le scénario démographique est décomposé en 2 périodes :

- respect du PLH pour la période 2011-2016 : soit 25 logements à construire,*
- et ensuite progression accélérée pour 2016-2021 : soit 44 logements à réaliser.*

Le besoin en logement est donc calculé en fonction de ce scénario démographique.

La simulation d'accueil en logement reprend 75% en accession à la propriété et 25% en logements aidés.

La moyenne parcellaire prise en référence est de 1 100 m² pour l'accession (en respect avec la moyenne parcellaire constatée sur la commune d'HEBECOURT) et 400 m² pour les logements aidés. Soit une surface totale à ouvrir à l'urbanisation d'environ 8,20 hectares pour répondre aux objectifs démographiques.

A cela s'ajoute la volonté des élus de gérer, de manière sécuritaire, l'école et son stationnement, de créer une réelle centralité et d'accueillir une surface commerciale. Pour cela, une surface d'environ 1,50 hectare a été retenue pour ces deux usages et projets.

La gestion de l'école et la thématique de centralité se situent à l'arrière de la mairie.

Le besoin en surface est donc estimé à environ 9 à 10 hectares.

*** PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT.**

Le document graphique en annexe prend en compte :

- un enjeu agricole à l'Est et une limite administrative avec la commune de RUMIGNY, rendant impossible un développement à court et moyen terme de la commune,*
- un enjeu agricole également pour l'entrée Nord de la commune, depuis Dury, aucune constructibilité possible en termes de logements,*
- une implantation commerciale au Sud du bourg, proche de bassins de vie et éloignée du pôle de Dury,*
- une ouverture à l'urbanisation possible à l'Ouest avec une réflexion sur les équipements publics et une connexion entre le tissu existant et futur.*

Les principes de développement ont été réfléchis en épaississement du bourg.

Le développement d'HEBECOURT a également été réfléchi en phases.

Ainsi, la priorité est axée sur l'arrière de la mairie :

- Le cheminement piéton existant sera à conserver.*
- Un espace de rétention des eaux pluviales devra être aménagé.*
- La parcelle située derrière la mairie pourrait accueillir à la fois du stationnement, une place publique et des logements locatifs aidés.*
- La centralité d'HEBECOURT est à créer en continuité de la mairie.*
- Les logements locatifs aidés seront une réponse au vieillissement de la population : ils permettront également une rotation dans les logements et aideront les primo accédants à s'installer par la suite à HEBECOURT.*

Le secteur de développement à privilégier est celui compris entre la rue de Plachy et l'arrière de la mairie.

Cet espace pourrait, à court et moyen terme, s'orienter vers :

- un développement des équipements publics et la gestion hydraulique,*
- la réalisation d'une place publique (parking, espaces verts, ...),*
- l'accueil d'habitat.*

La parcelle située au Sud de la rue de Plachy, vu la rétention foncière très forte, sera classée en zone agricole indiquée "ANC" et il sera précisé dans le règlement qu'aucun bâtiment n'y sera autorisé. Dans un avenir plus ou moins lointain, il semble cependant cohérent dans une logique de territoire, d'organiser le développement sur cette parcelle.

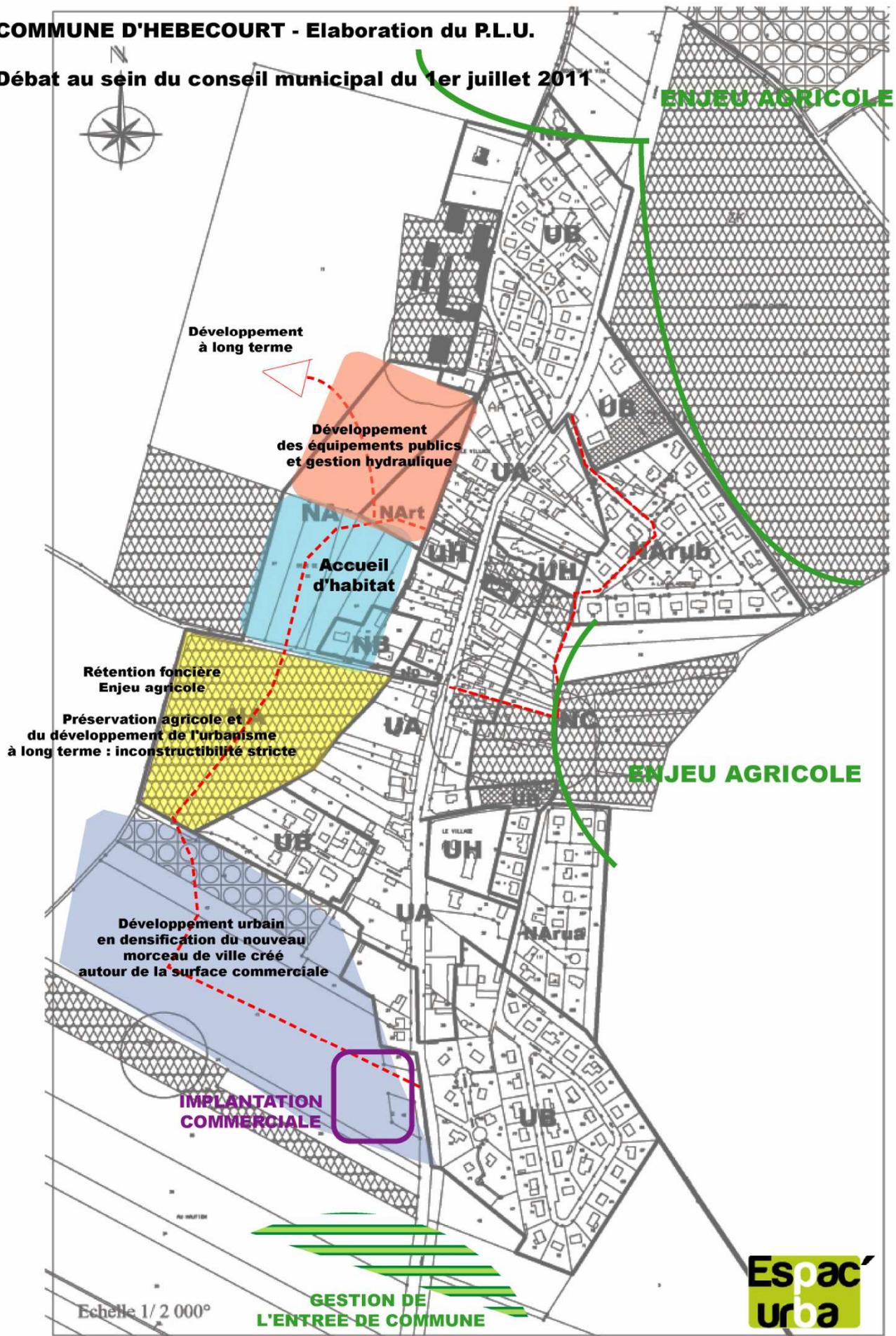
La surface commerciale au Sud du village peut devenir un support au développement communal : le cœur d'un morceau de village à créer.

Le développement d'HEBECOURT au Sud et face à un bâti existant (au-delà de la RD1001) répond à la logique d'épaississement du bourg.

Ce développement se fera à moyen ou long terme.

COMMUNE D'HEBECOURT - Elaboration du P.L.U.

Débat au sein du conseil municipal du 1er juillet 2011



Echelle 1/2 000°



**IV - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE DE LA SOMME : SIER DE LA REGION SUD D'AMIENS :
AVIS A DONNER.**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Somme qui, conformément aux dispositions de l'article 35-IV de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, a été présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) le 29 avril 2011.

Le Conseil Municipal d'Hébecourt, en tant que membres de cet EPCI, est invité à délibérer et émettre un avis sur la suppression du SIER de la région Sud d'AMIENS et la création d'un SIVOM à la carte qui rassemblerait tous les SIER du département sous la dénomination "Fédération Départementale d'Energie de la Somme".

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, par 13 voix pour et 1 abstention, à la suppression du SIER de la région Sud d'AMIENS et au regroupement de tous les SIER en un SIVOM à la carte.

**V - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE DE LA SOMME : SISCO DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY-
HEBECOURT : AVIS A DONNER.**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Somme qui, conformément aux dispositions de l'article 35-IV de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, a été présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) le 29 avril 2011.

Le Conseil Municipal d'Hébecourt est invité à délibérer et émettre un avis sur la fusion du Syndicat Intercommunal Scolaire (SISCO) de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt avec le SMIVOS de Vers-sur-Selle et Bacouël-sur-Selle.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1/ émet un avis défavorable à la fusion du Syndicat Intercommunal Scolaire (SISCO) de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt avec le SMIVOS de Vers-sur-Selle et Bacouël-sur-Selle.

2/ émet les observations suivantes :

a/ Le SMIVOS de Vers-sur-Selle et Bacouël-sur-Selle est géré par la commune de Vers-sur-Selle et la Communauté de Communes du Canton de Conty qui a la compétence scolaire.

La gestion du nouveau syndicat ainsi créé ne sera pas favorisée par la diversité des intervenants.

b/ Les économies ne pourront pas être réalisées au niveau des indemnités des élus :

- SMIVOS : 0 €

- SISCO : 1 100 € annuels budgétés

c/ Quelles seront les conséquences des transferts de biens et services sur le niveau des impôts locaux ?

La répartition des contributions communales est basée pour 50% sur la population communale et pour 50% sur le nombre d'élèves.

Qu'en sera-t-il avec ce nouveau syndicat ?

d/ Le SISCO de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt gère les activités périscolaires du regroupement pédagogique intercommunal des 3 communes. A terme, le but n'est-il pas de regrouper les écoles ?

Le rapprochement entre syndicats exclut un rapprochement avec des communes plus proches qui, elles, ne sont pas en syndicat ; par exemple, Saint-Saufieu avec qui nous réalisons déjà des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

e/ Dans notre SISCO, le transport scolaire est pris en charge par la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Qu'en sera-t-il après ?

f/ La distance est importante entre les communes comme Grattepanche et Bacouël-sur-Selle. Mais surtout les routes pour y aller ne sont pas sécurisées. Il faudrait passer par Dury dans ce cas. En temps, il s'avère qu'il faudrait une demi-heure pour un voyage en cas de mutualisation de moyens. La qualité des services sera-t-elle améliorée ou dégradée ?

VI - ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU CIDT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat d'un défibrillateur (qui sera mis à la disposition des hébécourtois) pour un montant estimé à 2 763 € HT, soit 3 304.55 € TTC.

Cette estimation correspond aux devis de la société Bastide d'Amiens pour le défibrillateur automatique et les électrodes (2 290€ et 165€), et de la société SEDI pour l'armoire murale (308€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet et demande une subvention au Conseil Général de la Somme au titre du C.I.D.T.

VII - DECISION MODIFICATIVE N°2.

Monsieur le Maire signale que suite à la réorganisation du secrétariat de la mairie, il manque une armoire. Il propose de récupérer la somme de 300 € restant sur l'opération "aménagement de l'atelier communal" qui est terminée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer la somme de 300 € du compte 2313-072 vers le compte 2184-078

VIII - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Tirage au sort des jurés d'assise.

Hébécourt a été tirée au sort.

Trois personnes du village ont été désignées pour figurer sur ces listes.

2/ Attribution des travaux 2011.

a/ Enfouissement du réseau téléphonique aux Haies : l'entreprise Delépine de Loeuilly a été attributaire de ce marché pour 5 477.68 €.

b/ Menuiseries au logement communal : l'entreprise Demolliens de Saint-Saulieu a été attributaire de ce marché pour 5 974.02 €.

c/Rénovation de la mairie :

- Electricité et faux plafond : l'entreprise J-P ELEC de Fleury a été attributaire de ce marché pour 5 485.25 €.

- Bureau du maire + local des archives : l'entreprise Demolliens de Saint-Saulieu a été attributaire de ce marché pour 4 141.75 €.

- Ouverture du mur + démolition de la cheminée : la société "Constructions des Evoissons" (CDE) de Conty a été attributaire de ce marché pour 4 317.56 €.

Pour la rénovation de la mairie, le total des attributions s'élève à 13 944.56 € pour un budget de 18000 €.

3/ Départ de Mme DERAMBURE, professeur des écoles de la classe de grande section de maternelle.

Monsieur le Maire signale que le Conseil Municipal a organisé un pot de départ à son intention. Il indique qu'elle a été nommée à Dury pour la prochaine rentrée scolaire.

4/ Prix des services de l'eau.

Monsieur le Maire distribue et commente les résultats de l'enquête 2010 sur le prix des services de l'eau dans le bassin Artois-Picardie.

5/ Courrier de SFR.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de SFR qui indique avoir procédé au dégroupage total de la commune (plus besoin d'abonnement à France Telecom selon eux).

6/ Tour de table :

* A. BURGER : signale qu'il est, de nouveau, intervenu auprès de M. DUSSOLES pour que CEGELEC installe provisoirement différentes sortes d'éclairage derrière la salle communale. Les membres de la commission travaux sont invités à donner leur avis.

* M. LEVEQUE : demande que soit rappelé aux riverains du sentier du Tour de Haies de tailler leurs haies. M. MOLIN lui indique que cela a été fait et qu'il subsiste un petit nombre de riverains qui n'ont pas encore obtempéré. Il signale également avoir demandé la taille des haies le long de la RD 1001 à la sortie nord du village. Les élagages ont été faits sauf pour un riverain qui a signalé qu'une entreprise interviendrait après l'été.

* F. DELPIERRE-DESPLANCHES : annonce au Conseil Municipal l'élection de M. Michel BROTTTE en tant que 2^{ème} vice-président du SIVU du Sud Amiénois en remplacement de M. SEVRETTE de Rumigny, démissionnaire.

Séance levée à 21h50.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

M. DHORNE	M. LEROUX	Mme DELPIERRE- DESPLANCHES	M. MOLIN	Mme CORON
M. ANDRIEU	M. BOURSE	M. BURGER	M. HESDIN	M. BROTTTE
M. BOYENVAL	Mme LESTIENNE	M. LEVEQUE	Mme CLAISSE	Mme LEMPEREUR